

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE
EN FAVEUR DU PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN TERMINAL MÉTHANIER À LÉVIS
PAR LA COMPAGNIE RABASKA**

**PRÉSENTÉ PAR
CHRISTINE DUBÉ**

LE MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Au cours des prochaines années, la demande mondiale de gaz naturel liquéfié connaîtra une croissance fulgurante, voire doublera. Nous avons l'occasion de nous tailler une part de ce marché en croissance constante ici même à Québec (entendre par là la grande région de Québec et de la Rive-Sud), avec la construction projetée d'un terminal méthanier à Lévis. L'ouverture de ce nouveau marché représente une opportunité d'affaires considérable pour Lévis d'abord, et la région environnante ensuite.

Pris au piège par la dépendance au pétrole que nous avons développée en tant que société de consommation, à l'image des pays industrialisés, ceci représente une véritable chance de diversification des sources d'énergie dont nous disposons présentement. Le climat politique mondial et le fait que les principales réserves de pétrole disponibles soient contrôlées par des pays aux croyances diamétralement opposées aux nôtres, que leurs différences culturelles et religieuses peuvent à tout moment convaincre leurs dirigeants de conserver leurs précieuses ressources ou de les vendre ailleurs, ne peut faire autrement que de nous faire éprouver une certaine crainte pour l'avenir. La flambée récente du prix du pétrole ne vient malheureusement que confirmer ce fait.

Il nous faut alors penser à d'autres ressources, parmi elles le gaz naturel, qui a en plus l'avantage d'être beaucoup moins dommageable pour l'environnement que le pétrole, ce dernier produisant cinq (5) fois moins d'émissions de gaz à effet de serre. Nos voisins Américains ont bien compris où se trouve l'avenir, eux qui exploitent déjà au moins quatre grands terminaux méthaniers sur la côte ouest, la côte est et dans le golfe du Mexique, avec au moins un autre terminal en construction, près d'un grand centre urbain au Massachussets.

Le transport du gaz naturel est principalement effectué par des navires spécialement conçus à cet effet et facilement reconnaissables aux dômes que l'on peut voir sur leur pont. Ces navires répondent aux normes les plus sévères de sécurité, de la même façon que les pétroliers approvisionnant les raffineries. Lorsque refroidi à -260° F, le gaz naturel se liquéfie et son volume est réduit à 1/600 de son volume initial, un avantage considérable pour le transport. Non négligeable également est le fait que le gaz naturel liquéfié ne s'enflamme pas et n'est pas pressurisé, rendant du même coup son transport beaucoup plus sécuritaire. Le produit ne sera réchauffé pour être ramené à son état gazeux qu'à partir des réservoirs destinés à son entreposage.

Du point de vue économique, on fait d'une pierre deux coups : en plus de nous procurer un source d'énergie propre, provenant d'importantes réserves, plusieurs dizaines d'emplois seront créés par ce nouveau joueur d'importance.

Le tableau que brosse les opposants au projet est particulièrement sombre et ne présente, à dessein, aucun des avantages que représente l'arrivée de Rabaska dans notre région. Pourtant, bien des gens qui résistaient farouchement à l'envahisseur, si je puis m'exprimer ainsi, ont récemment changé d'idée, certains consentant à vendre leur propriété à Rabaska pour des conditions avantageuses certes, mais qui démontrent également à quel point les arguments des opposants au projet pouvaient s'avérer fragiles.

Le projet, si l'on prend la peine de l'examiner, est conçu de façon à respecter l'environnement et à continuer à présenter un paysage agréable à l'œil sous toutes ses coutures; les dirigeants de Rabaska se sont engagés à financer la totalité des infrastructures (chemin, aqueduc, etc.) qui supporteront leurs opérations et profiteront sûrement à leurs voisins immédiats; la compagnie deviendra le plus important payeur de taxes de la Ville de Lévis, supportant ainsi financièrement une large partie des services offerts aux citoyens, dont ceux-là mêmes qui s'opposent au projet et améliorant probablement de ce fait leur qualité de vie.

Le terminal de transbordement sera constitué d'une jetée et les dirigeants de Rabaska imposeront des normes plus que sévères en matière de sécurité, de façon à pouvoir garder le contrôle sur le navire en tout temps, que ce soit à l'arrivée, pendant les manœuvres d'approche et d'accostage, pendant le déchargement ou lors de l'appareillage et ce, beau temps, mauvais temps, en toutes saisons.

Plusieurs dizaines d'emplois seront créés pour la construction des installations physiques de Rabaska, échelonnée sur plusieurs mois. Par la suite, il est évident qu'il faudra du personnel sur place pour faire fonctionner ces installations. Plusieurs entreprises locales deviendront des fournisseurs réguliers de Rabaska, augmentant ainsi leur chiffre d'affaires et créant possiblement d'autres emplois dérivés.

Finalement, en raison de la croissance du trafic maritime générée par Rabaska, c'est toute l'industrie maritime québécoise qui en profitera, que ce soit les pilotes du St-Laurent, les agents maritimes, les compagnies offrant des services de remorquage portuaire, de réparation navale, d'intervention sous-marine (nécessaire par exemple pour la vérification d'hélices de propulsion ou autres problèmes courants en navigation); même l'épicerie du coin risque de bénéficier de la venue de ce nouveau trafic fluvial, qui devra bien faire, comme tout le monde, son épicerie avant de repartir.

En conclusion, la venue de Rabaska à Lévis représente un énorme apport économique pour toute la région, en particulier pour la Ville de Lévis, mais aussi pour toute la région de Québec. Il serait extrêmement décevant de ne pas donner la chance au coureur et de voir ainsi prospérer une entreprise respectueuse de l'environnement, soucieuse du bien-être de la communauté et impliquée socialement telle que Rabaska promet de l'être et de le demeurer par le biais d'ententes conclues avec la ville hôte de Lévis.

Je tiens à remercier en terminant les membres du BAPE qui auront pris le temps de me lire, et aussi de prendre en considération les nombreux autres mémoires déposés en faveur de cet important projet.



Christine Dubé